ACTION URGENTE

IRAN. UNE MILITANTE DES DROITS DES FEMMES ARRÊTÉE

La militante des droits des femmes Maryam Bidgoli a été arrêtée chez elle, dans la matinée du 21 juillet 2011, et transférée à la prison Langaroud, à Qom, afin d'y purger une peine de six mois d'emprisonnement à laquelle elle a été condamnée pour avoir recueilli de manière pacifique des signatures en faveur d'une pétition exigeant la fin de la discrimination contre les femmes dans le droit iranien. Elle a contesté la légalité de cette condamnation.

Maryam Bidgoli participe à la campagne *Un million de signatures*, également appelée *Campagne pour l'égalité*, un mouvement d'initiative populaire demandant qu'il soit mis un terme à la discrimination à l'égard des femmes en Iran. Le 29 décembre 2010, **Fatemeh Masjedi** et elle ont été appelées à se présenter dans les trois jours devant les autorités pénitentiaires à Qom pour commencer à purger une peine de six mois d'emprisonnement. Dans un premier temps, les deux femmes ont conservé leur liberté après avoir formé un recours contre leur déclaration de culpabilité et leur peine. Cependant, Fatemeh Masjedi a quand même été arrêtée le 28 janvier 2011. Fatemeh Masjedi a effectué la totalité de sa peine et elle a été libérée. Maryam Bidgoli a quant à elle été arrêtée dans la matinée du 21 juillet chez elle, à Qom, et transférée à la prison Langaroud pour y purger la peine à laquelle elle a été condamnée.

Ces deux femmes avaient été arrêtées le 7 mai 2009 pour avoir recueilli des signatures en faveur d'une pétition réclamant qu'il soit mis fin aux lois discriminatoires envers les femmes en Iran et avaient été libérées après deux semaines de détention. Elles ont été condamnées à un an d'emprisonnement par la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire de Qom le 29 août 2010 pour « propagande contre le régime en faveur d'un groupe féministe [la Campagne] en distribuant [des documents] et en recueillant des signatures pour une pétition visant à faire modifier les lois discriminatoires à l'égard des femmes » et pour « publication de documents soutenant un groupe féministe opposé au régime ». La troisième chambre de la cour d'appel provinciale a ramené leur peine à six mois.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer Maryam Bidgoli immédiatement et sans condition car il s'agit d'une prisonnière d'opinion, incarcérée uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et d'association, notamment pour avoir mené des activités en faveur des droits humains comme la collecte de signatures en faveur d'une pétition visant à mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes dans le droit iranien ;
- rappelez-leur que la collecte pacifique de signatures pour des pétitions réclamant des modifications du droit n'est pas une infraction et relève du droit à la liberté d'expression, garanti par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 SEPTEMBRE 2011 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme LeaderIslamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust Street
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : via son site Internet : http://www.leader.ir/langs/fr/index.php?p=letter (en français)
http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=letter (en persan)

Responsable des autorités judiciaires provinciales à Qom
Mr Hamzeh Khalili
Office of the Head of the Judiciary
PO Box 184-37195, Azadegan Square, Shahid Abedi Boulevard,
Qom, République islamique d'Iran
Courriel : Veuillez adresser vos messages en persan ou en anglais via le formulaire en ligne figurant sur le site : http://www.dadgostariqom.ir/tabid/85/Default.aspx (en persan)

Copies à :
Secrétaire général du Haut conseil des droits humains
Mohammad Javad Larijani
High Council for Human Rights
c/o Office of the Head of the Judiciary
Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737
République islamique d'Iran
Courriel : info@humanrights-iran.ir (en objet : FAO Mohammad Javad Larijani)

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse(s) à compléter).
Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

AMNESTY INTERNATIONAL

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 3/11.
Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/004/2011/fr et
www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/012/2011/fr

ACTION URGENTE

IRAN. UNE MILITANTE DES DROITS DES FEMMES ARRÊTÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La *Campagne pour l'égalité* – également appelée *Un million de signatures* – a été lancée en 2006, à l'initiative d'un mouvement populaire constitué d'un réseau de personnes déterminées à mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes dans le droit iranien. Ses bénévoles sont formés aux notions juridiques élémentaires et parcourent ensuite le pays afin de promouvoir la *Campagne*. Ils s'entretiennent avec des femmes, à leur domicile ou dans des lieux publics, et les informent sur leurs droits et sur la nécessité d'une réforme juridique. Ils tentent également de recueillir les signatures d'un million de citoyens iraniens pour une pétition réclamant l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes en Iran. Des dizaines de militants ont été arrêtés ou harcelés parce qu'ils menaient des activités dans le cadre de la *Campagne pour l'égalité*, pour certains alors qu'ils recueillaient des signatures pour cette pétition.

Pour la première fois, un tribunal a statué que la *Campagne* est un groupe qui « vise à nuire à la sécurité nationale ». Dans toutes les affaires précédentes, les personnes inculpées d'infractions liées à la sécurité dans le cadre de la collecte de signatures pour la *Campagne* avaient été relaxées en première instance ou en appel. Fatemeh Masjedi et Maryam Bidgoli avaient demandé une révision judiciaire sur cette base.

L'article 19 de la Constitution iranienne accorde les mêmes droits à tous les citoyens. L'article 21 exige que les droits des femmes soient protégés « dans le respect des préceptes islamiques » et l'article 26 autorise « les partis, les groupements, les associations politiques et syndicales [...] à condition qu'ils ne portent pas atteinte aux principes d'indépendance, de liberté, de solidarité nationale, aux préceptes islamiques et aux fondements de la République Islamique ». Les membres de la campagne *Un million de signatures* ont toujours insisté sur le fait que leurs activités étaient totalement conformes au droit iranien.

Noms : Fatemeh Masjedi et Maryam Bidgoli
Genre : femmes

Action complémentaire sur l'AU 3/11, MDE 13/070/2011, 27 juillet 2011

AMNESTY INTERNATIONAL